TOPBAU+

NOUVEAUTES ET CHANGEMENTS 2022

1. Nouveautés et changements pour la nouvelle année

La place financière Suisse harmonise et numérise depuis plusieurs années les systèmes de paiement, sous la direction de SIX. Pour ce faire les différents systèmes de paiement utilisés jusqu'à présent ont été uniformisés sur la base de la norme ISO 20022. La facture QR a été introduite le 30 juin 2020 et cette date a marqué le début de la phase de transition pendant laquelle les paiements sont effectués aussi bien avec les bulletins de versement rouge (BV) et les bulletins de versement orange (BVR) qu'avec la nouvelle facture QR. La fin officielle des BV et BVR est prévue pour septembre 2022.

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

2. Créanciers

Après le 30 septembre 2022, seuls les nouveaux bulletins QR seront acceptés par les banques.
Les bulletins de versement rouges et oranges ne pourront plus être utilisés après cette date.
Les factures ouvertes avec l'ancien bulletin de versement doivent donc impérativement être payées avant le 30 septembre 2022.

3. Débiteurs

Si vous envoyez encore des bulletins de versement rouges ou oranges, il est nécessaire de passer à la QR-facture. Si vous avez des questions, contactez la hotline ARC Logiciels.
Au vu des délais de paiement des factures, nous vous recommandons de n'envoyer que des factures QR dès le 1er juillet 2022.

4. Adaptation de l'ordonnance sur les frais professionnels (véhicule professionnel)

A partir du 1er janvier 2022, la modification de l'ordonnance sur les frais professionnels décidée par le Département fédéral des finances entrera en vigueur.
Désormais, la part privée pour l'utilisation du véhicule professionnel prend en compte les frais de déplacement jusqu'au lieu de travail. En conséquence, le forfait actuel de 0,8 % du prix d'achat du véhicule passe à 0,9 %.
Avec cette nouvelle compensation pour le trajet domicile-travail, la déduction des frais de déplacement est supprimée de l'impôt fédéral direct. Les employeurs n'ont donc plus l'obligation de déclarer sur le certificat de salaire la part du service extérieur.
Malgré cette modification, il reste toutefois possible de déclarer l'utilisation privée effective en tenant à jour un carnet de route et de faire valoir la déduction des frais de déplacement.

Veuillez-vous référer au guide du certificat de salaire.

5. Parifond - concerne les clients du secteur de la construction

La contribution supplémentaire pour la fondation Campus Sursee sera réduite de 1 à 0,5 pour mille en 2022 et sera supprimée fin 2022.

Veuillez consulter à ce sujet le communiqué du 1er avril 2021 de la SSE.

PROCEDURES DE FIN D'ANNEE 2021 / DEBUT D'ANNEE 2022

GENERALITES

Sauvegarde des données
Vérifiez votre procédure de sauvegarde. De quand date votre dernière sauvegarde?
Une restauration des données a-t-elle été testée?
Assurez-vous que votre sauvegarde soit également protégée contre le vol, l'incendie, les dégâts d'eau, etc…

COMPTABILITE FINANCIERE

Prenez le temps d'effectuer certains contrôles et comparaisons. Ceux-ci devraient être effectués trimestriellement ou semestriellement. Il s'agit notamment de :

Chiffres semestriels
Vérifier la correspondance du résultat au bilan et au P&P.
Vérifier la concordance entre le compte collectif Débiteurs/Créanciers et la liste des PO Débiteurs/Créanciers correspondants.

Comptes auxiliaires
Analyser vos différents comptes auxiliaires comme le compte auxiliaire salaire, le compte de transfert de fonds, les comptes courants des charges sociales, prêts au personnel, etc…

Concordance annuelle TVA
Vous trouverez les informations concernant la finalisation TVA sur le site internet de l'administration fédérale des contributions www.estv.admin.ch
Pour que les décomptes et déclarations TVA puissent être vérifiés sans défauts lors d'un contrôle TVA, une comptabilité bien structurée ainsi qu'une vérification de concordance de la TVA due et de l'impôt préalable est essentiel.
Chacune des étapes doit être entièrement documentée et faire partie intégrante de la liste des documents des états financiers.
Pour les questions concernant l'établissement de la concordance annuelle TVA selon les exigences de la loi sur la TVA, renseignez-vous de préférence auprès de votre fiduciaire.

Dans TopBau Finance vous utiliserez la fonction «Décompte final» pour effectuer le décompte de concordance annuelle.

TOPBAU+

COMPTABILITE ANALYTIQUE

Adaptation des taux de facturation des engins
Si nécessaire, adapter les taux de facturation de vos engins avant de saisir les bons 2022.
Données de base/ Engins/ Codes de facturations.

Majorations: contrôle et adaptation des taux
Après vérification des résultats analytique, adapter vos taux de majorations pour la nouvelle année.
Données de base/ Variantes majoration, sélectionner la nouvelle année et indiquer les nouveaux taux.
Via clic droit de la souris il est possible de reprendre les taux d'une ancienne année puis de les adapter ensuite.

COMPTABILITE DES SALAIRES

Constantes salaires: adaptation des taux

Taux de cotisations AVS/ AI/ APG restent inchangées à 10.6% (5.3 % à la charge de l'employé).

Taux de cotisation AC reste inchangé à 2.2% (dont la moitié à charge de l'employé) ; le plafond reste également inchangé à 148'200.-/année soit 12'350.-/mois

Taux de cotisation ACC reste inchangé et le salaire dépassant 148'200.- cotise à l'ACC dans son intégralité à raison de 1% (dont la moitié à charge de l'employé).

Taux de cotisation retraite anticipée (FAR), reste inchangée.

Taux de l'assurance accident: la variation est annuelle, veuillez prendre connaissance des nouveaux taux de votre caisse et adapter TopBau+.

Taux de l'assurance maladie: la variation est annuelle, veuillez prendre connaissance des nouveaux taux de votre caisse et adapter TopBau+.

Veuillez également adapter les taux des cotisations spécifiques à vos caisses (AVE, MEROBA, CCB, FVE, …)

Taux AF (Allocation Familiale) de la CAF INTER *(Caisse intercorporative vaudoise d'allocations familiales)* est désormais fixé à **2,65** %. Pour les autres cantons, veuillez-vous renseigner auprès de votre caisse pour savoir si les taux changent en 2022.

Taux LPCfam (Prestations complémentaires familles et rente-pont) Vaud : toutes les rémunérations faisant partie du salaire déterminant AVS du personnel occupé dans le canton de Vaud sont soumises à la cotisation de 0, 12 % (dont 0,06 % à la charge de l'employé). Pour les autres cantons veuillez-vous renseigner.

Le montant des allocations familiales 2022 ne changent pas pour le canton de Vaud. Pour les autres cantons, veuillez-vous renseigner auprès de votre caisse.

TOPBAU+

Tabelles impôt à la source

Les tabelles des impôts à la source doivent être importées chaque année en cas de modification de celles-ci.

Pour ce faire :

1. Allez sur le site de la confédération : https://www.estv.admin.ch/estv/fr/home/direkte-bundessteuer/quellensteuer/dienstleistungen/tarife-herunterladen.html

2. Télécharger les tabelles des cantons désirés et décompresser les fichiers sur votre PC, les tarifs doivent être en format *.txt pour pouvoir être importés dans Topbau. (par exemple : tarvd2022.txt). Dans cet exemple nous avons téléchargé les tarifs 2021 comme exemple car ceux de 2022 n'étaient pas encore disponible sur le site de la confédération lors de la rédaction de ce document.

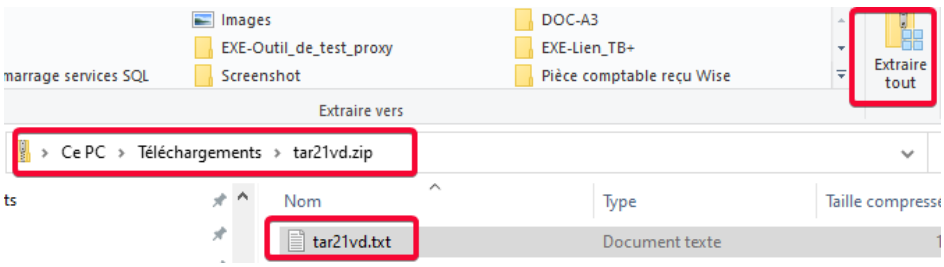

3. Pour importer ces tabelles allez dans :
Constantes / Tabelles Impôt source / Lire (le fichier préalablement importée ci-dessus)

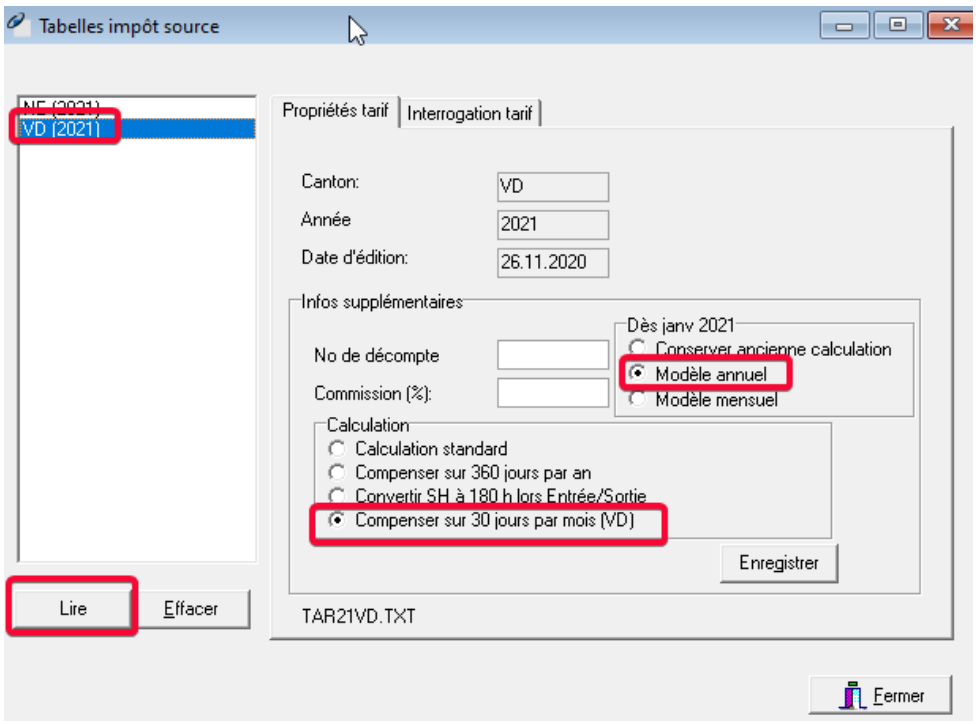

Attention : ne pas charger les nouveaux barèmes avant d'avoir clôturé le mois de décembre 2021.

TOPBAU+

Rappel sur les lecteurs BVR compatibles QR-code :
Swissreader de Dative compatibles QR-Code :
https://www.dative.ch/produkte/?lang=fr

Giromat de Crealogix
https://shop.crealogix.com/scanner/qr-giromat/giromat-g400.html

Payeye de Crealogix (compatible mais déconseillé)
https://shop.crealogix.com/scanner/qr-payeye/payeye.html

Pour le lecteur Dative Swissreader, vous pouvez nous contacter pour vos commandes.

Manager/ Administration: Mise à zéro des soldes
Si nécessaire des soldes peuvent être mis à zéro.

Adaptation du calendrier général d'entreprise et éventuellement de vos groupes de travail
Constantes / Calendriers de travail

Impression des certificats de salaires avec codes-barres
Veuillez consulter la procédure «Certificat salaire avec code-barres 2021» annexée,
ou le lien sur notre site internet : www.arc-logiciels.ch

RAPPORT+

Adaptation du calendrier annuel
Si vous travaillez avec Rapport+ pour la saisie des heures (centralisée ou décentralisée), pensez à adapter le calendrier pour 2022 pour tous vos groupes de calendrier.
La fonction "Reprendre le calendrier année précédente" permet un gain de temps dans certains cas.

DEPOT+

Gestion de dépôt, facturation interne des engins et matériel d'exploitation avec réservation, achats et facturation des matériaux
Pensez à adapter les prix de vos articles du catalogue.

Complément de formation

Certaines demandes nécessitent une analyse de vos besoins spécifiques. Dans ce cas nous sommes à votre disposition pour un rendez-vous dans votre entreprise.

Pour toutes informations complémentaires sur nos logiciels et nos prestations de services, merci de nous contacter au 0848 848 122 ou par email à info@arc-logiciels.ch
Nous nous réjouissons de vous accompagner dans votre activité.